

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 17 avril 2025 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie
Convocation du 11 avril 2025.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul		Procuration à Léon BECKEL	
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration à Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe		Procuration à Martial VELVERT	
GROSSE Valérie			X
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe		Procuration à Paul-André BAUER	
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette		Procuration à Marc DANIS	
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial	X		

Ouverture de la séance à 20h
Quorum des membres présents (8) atteint.
Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

2. Commune : compte financier unique, correction.

Le conseil municipal a voté le 13 mars dernier le compte financier unique de la commune.

Cependant, un contrôle a posteriori des finances publiques a mis en évidence un écart de 2496.28 € sur les dépenses de fonctionnement, écart augmentant l'excédent de l'exercice.

En conséquence, il y a lieu de voter à nouveau ce compte financier unique de la commune pour le budget principal, clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

MAIRIE DE LUTTANGE (M57) - MAIRIE DE LUTTANGE - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 331 885,66	915 980,00	3 247 865,66
	Recettes réalisées (1)	B	1 455 923,70	872 053,42	2 327 977,12
	Restes à réaliser	C	594 541,00	0,00	594 541,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 993 714,34	964 123,34	2 957 837,68
	Dépenses réalisées (1)	E	1 337 524,59	788 616,01	2 126 140,60
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	118 399,11	83 437,41	201 836,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-338 171,32	48 143,34	-290 027,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-219 772,21	131 580,75	-88 191,46
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	594 541,00	0,00	594 541,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	374 768,79	131 580,75	506 349,54

RESULTATS A LA CLOTURE 2024						
	Résultats à la clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat 2024	Résultat à la clôture 2024
INVESTISSEMENT	-338 171,32		1 337 524,59	1 455 923,70	118 399,11	-219 772,21
FONCTIONNEMENT	163 061,66	114 918,32	788 616,01	872 053,42	83 437,41	131 580,75
TOTAL	-175 109,66	114 918,32	2 126 140,60	2 327 977,12	201 836,52	-88 191,46
LIGNE 002 EXCEDENT 2024		48 143,34				
	RAR Dépenses	0,00	RAR Recettes	594 541,00	Solde RAR	

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune,

DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Commune : affectation des résultats, correction.

Suite à l'écart constaté par les finances publiques, il y a lieu également de délibérer à nouveau pour corriger l'affectation des résultats 2024 votée le 13/03/2025.

Constatant que le compte financier unique présente

	X	un excédent de fonctionnement de		131 580,75 €
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:				
RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+			83 437,41
INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....	+			0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)				
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+			48 143,34
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)				
RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+			131 580,75
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT				
déficit (besoin de financement)	-			219 772,21
excédent (excédent de financement)	+			0
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT				
Besoin de financement	-			0,00
Excédent de financement	+			594 541,00
BESOIN DE FINANCEMENT = E + F				
0,00				
DECISION D'AFFECTATION				
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....				0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)				
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002				131 580,75
(résultat à affecter ligne D moins ligne I ci-dessus)				

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du budget principal de la commune tels que ci-dessus.

4. Commune : budget primitif, correction.

Suite à l'écart constaté par les finances publiques, il y a lieu également de délibérer à nouveau pour corriger le budget primitif voté le 13/03/2025.

Le maire présente en détail le projet de budget communal 2025.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

FONCTIONNEMENT : 1 208 055.75 €

INVESTISSEMENT : 1 662 349.75 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget communal.

Fin du conseil municipal à 20h17.